Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 40960

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-124-40960

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages
Maison mobile.		H07
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.		p1a

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	# Dispositions

3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU	

4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Détachée (isolée)	★

5- NORMES DE LOTISSEMENT		
5-1- TERRAIN		
Largeur (mètre)	min.	15
Profondeur (mètre)	min.	30
Superficie (mètre carré)	min.	450

6- NORMES DE ZONAGE		
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Avant (mètre)	min.	5
Latérale 1 (mètre)	min.	2
Latérale 2 (mètre)	min.	4
Latérale sur rue (mètre)	min.	4
Arrière (mètre)	min.	5
Arrière sur rue (mètre)	min.	5
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Hauteur (étage)	min./max.	1/1
Largeur (mètre)	min.	3.5
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.	42
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

Zone agricole permanente:
Zone affectée en partie ou en totalité par la zone agricole permanente désignée. L'application est déterminée en vertu de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES		
Article 418 à 424 du chapitre 5 du règlement de zonage		O

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale a respecter pour le bâtiment principal est de 5,5 mètres.	
Zone affectée en partie ou en totalité par une aire de protection d'un site de prélèvement d'eau de surface ou souterraine effectuée à des fins de consommation humaine, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

Code	Description
O	Disposition relative aux maisons mobiles.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2013-75	ARS-142	2013-07-04
	CA-48	2020-01-27